

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 18 Mars 2013

DCS n° 2013-05

Date de convocation :  
7 Mars 2013  
Nombre de délégués en  
exercice : 31  
Titulaires : 16  
Suppléants : 4  
Absents non remplacés : 11

L'an deux mil treize, le 18 Mars, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE, Président,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :  
M. PALMA - M. BOYER - M. CORTADE - M. LUTZ - M. RANDOULET -  
M. GOUDON - M. MASSIAS - M. PONCE - M. BANACHE - M. COSTEPLANE  
- M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET  
OUVEZE :  
M. PEREZ - M. LAGNEAU - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE  
GARDOISE :  
M. GUEDES - M. MANETTI - M. TAILLEUR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :  
M. GROS - M. STANZIONE - Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2013**

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le Rapporteur expose :

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation 92-125 du 6 Février 1996 relative à l'administration territoriale de la République, dans les communes et les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon est concerné.

Le Rapporteur souligne que ce débat s'inscrit dans les mesures d'information du public sur les affaires du Syndicat Mixte. Il permet de s'exprimer sur la politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Président de connaître les différentes propositions des conseillers.

La Rapporteur précise que ce débat n'est qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

Le Bureau Syndical réuni Lundi 04 Mars 2013 a pris connaissance de la proposition du Budget Primitif 2013, reprenant les résultats de l'exercice 2012, présentant un équilibre sans emprunt, mais avec une augmentation conséquente des participations des quatre EPCI.

Il a souhaité que différents organismes bancaires soient sollicités afin de connaître quel serait l'emprunt que le Syndicat pourrait obtenir.

La Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse est la seule à avoir répondu et fait une proposition envisageant d'accorder un prêt de 100 000,00 €.

Le Comité Syndical a pris connaissance de deux propositions : sans ou avec emprunt, donnant un avis favorable par la présentation du DOB 2013 en fonction de ces deux scénarii au Comité Syndical ;

Le Comité Syndical est invité à se prononcer.

Après avoir entendu le rapporteur,

### LE COMITE SYNDICAL

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013.

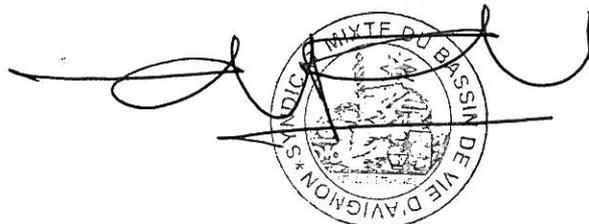
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 26/03/2013

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON" around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.